



UN PROFESSEUR FRANÇAIS ASSASSINÉ POUR AVOIR MONTRÉ DES CARICATURES DE MAHOMET

Note

Ce document est rédigé à l'attention de tou-te-s les enseignant-e-s et éducateur-ric-e-s de secondaire. Il propose différentes pistes de réflexion parmi lesquelles choisir afin de mener une discussion de 15 minutes (ou plus si le contexte le permet).

Les faits

Ce vendredi 16 octobre, Samuel Paty un professeur d'histoire-géographie d'un collège de Conflans-Sainte-Honorine, en France, a été retrouvé mutilé à proximité du collège. L'enseignant, âgé de 47 ans, avait montré à ses élèves une caricature de Mahomet une semaine auparavant, sur laquelle le prophète apparaissait accroupi avec une étoile dessinée sur les fesses et l'inscription « une étoile est née ». Le professeur aurait invité les élèves de confession musulmane à sortir de la classe avant de montrer ce dessin, afin de ne pas les choquer, selon un parent d'élève interrogé par la radio France Inter.

Si les circonstances exactes de l'agression ne sont pas encore connues, celle-ci semble avoir été commise par un citoyen russe né à Moscou en 2002 et d'origine tchéchène. Âgé de 18 ans, le meurtrier présumé était né à Moscou de parents tchéchènes, selon des sources policières citées par l'Agence France presse. Il vivait avec sa famille à Evreux, à près d'une centaine de kilomètres du lieu de l'attaque. Il ne fréquentait pas l'établissement du Bois-d'Aulne. Il était connu des services de sécurité pour des faits de droit commun mais il n'avait pas de casier judiciaire et n'était pas fiché S pour radicalisation.

La police a tenté d'interpeller l'auteur présumé des faits le 16 octobre vers 17 h, mais celui-ci aurait fait feu sur les agents avec un pistolet d'airsoft (une arme factice tirant des billes en plastique) en criant « Allah Akbar ».

Les policiers ont tiré à dix reprises et ont abattu l'assaillant. Celui-ci avait posté sur Twitter une photo de la tête coupée de sa victime, associée à un message adressé au président français Emmanuel Macron, « le dirigeant des infidèles ».

Neuf personnes ont été mises en garde à vue ce 17 octobre. Parmi elles, les parents, un grand-parent et le frère cadet de l'assaillant. Un parent d'élève ayant appelé à l'éviction de l'enseignant sur Facebook a aussi été interpellé. Deux de ces personnes se sont présentées spontanément à la police. Qualifié par Emmanuel Macron d'« attentat terroriste islamiste caractérisé », ce meurtre a suscité une vive émotion à travers le pays. Le ministre français de l'Éducation a jugé que le professeur était « tout à fait en droit » de montrer en classe des caricatures de Mahomet et que la vidéo de protestation d'un parent d'élève diffusée suite à cela était « totalement scandaleuse et faite pour aboutir à quelque chose de probablement violent ». L'Élysée annonce qu'un hommage national sera rendu au professeur mercredi.

Matthias Bertrand

Écrit le 17/10/2020 à 17 h. Voir le [fil info de la RTBF](#).

Ces fiches sont un outil pédagogique destiné à développer la réflexion critique et autonome des élèves. Des références à des idées très différentes peuvent être communiquées afin de susciter cet esprit critique. Les idées présentées dans ces fiches ne reflètent pas forcément les positions d'Annoncer la Couleur - Enabel, d'Amnesty International Belgique francophone, du CSEM ou de la RTBF.

Penser les faits : quelques pistes

Cette actualité ouvre plusieurs portes sur des questions de fond de notre société. Il est difficile de prévoir celles dont les réflexions spontanées des élèves favoriseront l'exploitation... L'enseignant-e peut se sentir plus à l'aise d'en développer une plutôt qu'une autre.

Les évènements sont un substrat pour aborder des questions qui les dépassent. Le projet n'est pas de juger les personnes impliquées dans cette affaire.

Faire justice

Samuel Paty a été tué par un homme qui avait décidé que ce qu'il avait fait était suffisamment grave pour mériter ce châtimeur. Pourquoi est-il interdit de se faire justice soi-même ? Quelle différence fait-on entre vengeance et justice ? Quelle différence entre état de droit et loi de la jungle ? Quels risques une société court-elle si chacun-e se donne le droit de juger les gens et d'imposer la peine décidée ?

Dans l'histoire, la loi naturelle a d'abord prévalu. Si A vole une poule à B qui s'en rend compte, et que B est plus fort que A, il peut le passer à tabac et lui prendre tout ce qu'il possède. Puis est arrivée la loi du talion. Pas question que B ne fasse plus de mal à A que ce qu'il a personnellement subi. Et puis, les mentalités ont continué d'évoluer et, au 18e siècle est apparue la Justice moderne, impartiale et indépendante qui confie à des magistrat-e-s le soin de conduire des procès équitables.

En perdant le droit de se faire justice soi-même, l'être humain perd une part de sa liberté. De même, le code de la route fait perdre la liberté de rouler à gauche.

Les lois de la société font parfois perdre en liberté. Certains, comme Jean-Jacques Rousseau soulignent que cette perte de liberté permet toutefois d'élargir le champ des possibles offert aux êtres humains. Le code de la route réduit notre liberté, mais, en organisant la sécurité de nos déplacements, nous permet de circuler et augmente ainsi notre liberté. Êtes-vous d'accord avec cela ? En quoi l'interdiction de se faire justice soi-même serait-elle bénéfique à l'être humain ?

"Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle."

Article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La peine de mort

Tout assassinat est, a priori, choquant. Pourquoi la vie humaine est-elle considérablement protégée dans nos sociétés ? Samuel Paty a été condamné à mort par son meurtrier. Existe-t-il des crimes suffisamment graves pour justifier qu'on tue quelqu'un ? La haine que l'on ressent à l'égard de quelqu'un peut-elle justifier que l'on souhaite sa mort ? Et que l'on passe à l'acte ? Quelle différence y a-t-il si c'est un État qui condamne à la peine capitale et exécute les condamnés ?

Une société peut-elle avoir des projets plus importants que la vie, l'épanouissement et l'accomplissement des êtres humains ? L'humanité a-t-elle plus important à faire que d'atteindre ses Objectifs du développement durable qui traduisent l'aspiration aux droits humains ? Si oui, qu'est-ce qui pourrait importer davantage ?

[Plus pour nourrir la réflexion sur la peine de mort.](#)

L'auteur, un monstre ?

D'aucun·e·s recourent au terme « monstre » pour qualifier des personnes qui mériteraient, à leur estime, la peine capitale. Jack l'éventreur ? Un monstre. Geneviève Lhermitte ? Un monstre. Marc Dutroux ? Un monstre.

Un monstre, c'est d'abord une créature légendaire, mythique, remarquable par la terreur qu'elle inspire. Une bête, un animal. Antispécistes mis·es à part, personne ne voit de problème d'ordre éthique à tuer un monstre. Il ne s'agit plus de peine de mort, mais de mesure de protection de la société, au même titre que l'on abattrait un animal dangereux qui se serait enfui d'un zoo ou d'une réserve naturelle.

Que se cache-t-il derrière cette inclination à qualifier de monstres les auteur·e·s des actes les plus abominables ?

N'est-ce pas une façon de les exclure du genre humain pour les mettre à distance et, ainsi, refuser de considérer le cousinage qui nous unit à elles et eux ?

Si nous décidions de croire que Marc Dutroux est un monstre, qu'il diffère définitivement de nous, cela nous exonérerait de réfléchir à la part sombre qui réside en nous et à l'assumer. Pourtant, les expériences de Milgram — et tant d'autres après lui — ont démontré que nous sommes des êtres fragiles, manipulables, capables du pire si nous sommes mis dans les conditions nécessaires pour cela. Se distinguer radicalement d'un assassin en le qualifiant de « monstre » n'est-il pas une façon de jeter le voile sur les zones d'ombre de notre condition ?

Dans « L'aube »¹, Elie Wiesel fait penser au personnage central de son histoire, que « *la haine – comme la guerre et l'amour et la foi – justifie tout, explique tout* ». Êtes-vous d'accord en ce qui concerne le verbe « expliquer » ? Êtes-vous d'accord en ce qui concerne le verbe « justifier » ? Seriez-vous d'accord d'ajouter le verbe « excuser » ?

L'enseignement

L'agression de Samuel Paty est liée à l'exercice de son métier d'enseignant. Il a voulu expliquer aux élèves des questions relatives aux droits humains et, singulièrement, à la liberté d'expression. C'est un des rôles explicitement dévolus à l'école que de « *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures* »². Cela, c'est la loi. La respecter n'interdit pas de la discuter.

Que pensez-vous de ce décret ? La transmission de valeurs devrait-elle être le monopole de la famille ? L'école doit-elle défendre certaines valeurs ? Si cela relève de sa mission, comment définir les valeurs que l'école doit défendre ? Que faire si un·e élève n'est pas d'accord avec une ou plusieurs valeurs qui sont défendues par l'école ?

Lorsque qu'un·e enseignant·e choisit de traiter d'un sujet chargé en émotion et/ou qui peut faire écho au vécu d'un·e élève ou de ses proches (ex : Shoah, passé colonial, cancer du sein, etc.), devrait-il ou elle lui imposer de participer au cours, lui proposer de quitter la classe ou s'arranger pour exclure de son cours tout ce qui pourrait offenser ses élèves ?

La réponse est-elle la même pour tous les types d'« offenses » ? Peut-on à la fois dire que toute parole doit pouvoir être dite (dans un cours sur la liberté d'expression) et prendre des précautions pour que l'une d'elles ne soit pas entendue ?

Peut-on accepter qu'un·e élève refuse d'assister à des cours parce que le message qui y est porté contreviendrait à ses convictions ? Sur quels sujets l'école peut-elle décider que « c'est comme ça, tu n'as pas le choix ! » ou que « tu te fais librement ta propre idée, c'est toi qui vois » ? Trouvez-vous que l'école formate vos cerveaux, oriente trop votre pensée ou que, au contraire, elle vous donne les moyens de développer votre propre opinion sur un sujet en vous faisant découvrir plusieurs points de vue ?

Voir [ici](#) le décret « Missions » du 24 juillet 1997, en particulier les articles 6 et 8. À noter que l'article 8, 5° dispose qu'il faut veiller à ce que chaque établissement « fasse respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent ».

¹ WIESEL Elie, 1960, L'aube, Seuil, coll. Points, p. 93.

² Décret « Missions », article 6.

🗨 La liberté d'expression

De tout temps, la caricature est un média qui a provoqué, gêné, suscité des débats. La caricature est en effet une « *représentation grotesque obtenue par l'exagération et la déformation des traits caractéristiques du visage ou des proportions du corps, dans une intention satirique* » (Larousse)³.

Dans le cadre scolaire, l'analyse d'un média permet d'aiguiser son esprit critique. Elle contribue à l'exercice de la citoyenneté puisqu'elle nous invite à décoder un message dans un monde hyper-médiatisé et à en comprendre les intentions.

Dans un état démocratique, la liberté d'expression est très vaste et elle vaut aussi pour des idées qui « *heurtent, choquent l'État ou une fraction quelconque de la population* »⁴. Mais elle n'est pas absolue. Certains propos sont considérés comme équivalant à des actes. La liberté d'expression s'arrête donc à tout propos qui incite, pousse, appelle d'autres personnes à la haine⁵

La liberté d'expression n'est pas le cœur de cette affaire, Samuel Paty n'ayant pas formulé une opinion, mais donné cours. Il se peut toutefois que les élèves s'y arrêtent car c'est un sujet sensible.

La liberté d'expression est limitée par la loi, notamment par l'interdiction de l'incitation à la haine. Qu'en pensez-vous ? Quelle différence existe-t-il entre une caricature et un propos diffamatoire ? Certain-e-s pensent que l'offense religieuse devrait limiter la liberté d'expression. Leur position n'est pas celle de la loi. Qu'en pensez-vous ?

Peut-on tout dire ? Socrate, dans l'histoire des trois filtres⁶, tend à réduire la liberté d'expression, êtes-vous d'accord avec lui ? La liberté d'expression est très développée, notamment sur les réseaux sociaux qui sont très peu contrôlés. Pensez-vous que c'est une bonne chose ?

Des outils pour nourrir la réflexion sur la liberté d'expression :

- [Dossier pédagogique et cahier d'exercices - la liberté d'expression](#) (Amnesty International)
- [Cultures occidentales et liberté d'expression](#) (CSEM)

³ <http://csem.be/sites/default/files/files/regardshistoriquessurlacaricature.pdf>

⁴ Cour européenne des droits de l'homme, arrêté Handyside (7 décembre 1976)

⁵ <http://csem.be/repereslibertedexpression>

⁶ On prête à Socrate (voir histoire complète [ici](#)) d'avoir établi qu'une chose ne pouvait être dite que si elle est à la fois exacte, bonne et utile.

Fiches transversales :

Aller plus loin sur :

Besoin de plus d'outils ?

¹ WIESEL Elie, 1960, L'aube, Seuil, coll. Points, p. 93.

² Décret « Missions », article 6.